

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**RAPPORT DE STAGE**

La bibliothèque universitaire de Paris X - Nanterre :  
Réseaux futurs et organisation interne

Christine OKRET

sous la direction de Jean-Jacques LEVIVE, S.C.D. Paris X

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



814362B

## REMERCIEMENTS

Je tiens ici à remercier chaleureusement :

Monsieur Jean MALLET, directeur du S.C.D. Paris X, qui m'a réservé le meilleur accueil dans son établissement,

Tout le personnel de la bibliothèque universitaire, avec qui j'ai eu des échanges très fructueux, et qui a toujours montré une très grande disponibilité et une très grande patience pour mes questions.

Et tout particulièrement :

Monsieur Gilbert RODRIGUEZ (B.U. Sonothèque)

Madame Dominique TOURNEMINE (B.U. Vidéotheque)

Ainsi que :

Monsieur Jean-François LE VAN (Paris X - Département de Téléenseignement, studio d'enregistrement)



## SOMMAIRE

Introduction .....	2
<b>Première partie : Réinformatiser en tenant compte de l'environnement extérieur .....</b>	<b>4</b>
1) Un réseau de traitement du document : vers un décloisonnement de l'organisation de la B.U. ?.....	5
2) L'intégration future dans le réseau universitaire : les incertitudes du Système Universitaire .....	9
<b>Deuxième partie : Le choix d'une pédagogie en réseau : les atouts de la bibliothèque .....</b>	<b>12</b>
1) La vidéothèque : un élément central du dispositif pédagogique multimédia du campus .....	12
2) La sonothèque : de la valorisation locale au télé-enseignement à l'alimentation d'un réseau national .....	16
Conclusion .....	23
Bibliographie .....	24
Annexes .....	25

## INTRODUCTION

La bibliothèque située sur le campus de l'université de Paris X Nanterre présente de larges espaces de travail et de stockage des documents, pour le bénéfice de l'utilisateur. Elle offre à ses 35 000 étudiants environ 380 000 ouvrages, 7 400 thèses et 3 500 titres de périodiques. 70 % de ces documents, répartis sur deux niveaux<sup>1</sup>, sont directement accessibles et peuvent (dans certains cas doivent) être consultés grâce aux 2 400 places assises mises à la disposition des lecteurs. Le personnel relevant du corps des bibliothèques représente 90 postes budgétaires. Parmi les titulaires, le personnel d'encadrement (A) se monte à 17 personnes (13 conservateurs et 4 bibliothécaires), pour 19 bibliothécaires-adjoints et 35 magasiniers ou inspecteurs de magasinage. En outre, il faut noter l'emploi d'un nombre non négligeable de temporaires (26 postes).

Ces données chiffrées esquissent l'image de la seconde bibliothèque universitaire d'Ile-de-France par sa superficie (derrière Paris XI), d'un établissement doté d'importantes collections (parmi les premières d'Ile-de-France d'un point de vue quantitatif), et qui accueille une population d'étudiants très nombreuse<sup>2</sup>. C'est dans ce contexte particulier et pour offrir le meilleur accueil documentaire possible aux usagers que s'organise le travail du personnel.

Au cours de ce stage, j'ai été amenée à réfléchir à la médiation exercée par le professionnel pour aider le lecteur à trouver les informations dont il a besoin, et à évoquer dans mon mémoire d'études, outre les tâches qui m'ont été confiées, les éléments d'organisation amenés à avoir l'influence la plus directe sur cette assistance. Il me semble donc plus intéressant, dans le souci de ne pas faire de redondance, et de façon complémentaire, de présenter dans les pages qui vont suivre les principes de

---

<sup>1</sup> Voir annexe n° 1.

<sup>2</sup> Eléments de comparaison fournis par l'E.S.G.B.U. de 1993.

l'organisation interne située en amont de l'aide au lecteur. Il ne s'agit pas d'en faire une analyse détaillée, ce qui nécessiterait un mémoire d'études, mais d'en définir les caractéristiques générales. L'occasion d'analyser cet aspect du travail des bibliothécaires m'est très opportunément fournie par un projet de réinformatisation du S.C.D. qui nécessite une mise à plat des circuits du document et du lecteur, et suscite parmi le personnel de nombreuses interrogations sur les incidences de cette opération sur l'organisation de leurs activités futures. Ce sont ces interrogations que je souhaite mettre en lumière ici.

En particulier, ce rapport s'efforcera de mettre en relief la façon dont l'organisation interne de la bibliothèque parvient à intégrer la notion de réseau, c'est-à-dire de travail en coopération soit entre les services qui la composent, soit dans ses relations avec l'extérieur. Ainsi, l'organisation du travail apparaît en phase d'évolution, liée à une prise de conscience accrue de la force et des avantages d'un cadre d'activités fondé sur le développement de collaborations pertinentes.

Dans le cadre interne, la réinformatisation pose deux défis à relever : sur le plan des conditions de travail celui d'une modification des structures et des comportements dans le sens d'un décloisonnement des services, et sur le plan de la mise en réseau des catalogues celui d'une préparation à l'insertion du nouveau système choisi dans le Système Universitaire prochainement instauré dans les bibliothèques universitaires françaises (I).

D'autre part, malgré une position excentrée sur le campus qui ne facilite pas son intégration dans le contexte universitaire, la participation de certains services de la bibliothèque - la vidéothèque et la sonothèque - à l'animation d'un réseau à finalités pédagogiques voulu par la présidence de l'université témoigne de la nécessité de penser en termes de collaborations pour faire progresser les services rendus aux usagers (II).

**PREMIÈRE PARTIE :**  
**RÉINFORMATISER EN TENANT COMPTE DE**  
**L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR**

Le volet documentaire du Contrat quadriennal de l'Université de Paris X - Nanterre pour les années 1997/2000 prend acte des déficiences du réseau local de documentation en constatant la disparité des structures et l'inexistence de toute coordination entre elles. Le Service Commun de la Documentation, créé en 1994 à Paris X, ne comprend en effet que la Bibliothèque universitaire, les onze bibliothèques d'U.F.R. ayant choisi un statut d'associées qui leur permet de maintenir leur indépendance. L'un des objectifs poursuivis par l'université est en conséquence de parvenir à la coopération de ces unités documentaires, afin de promouvoir la recherche par une meilleure connaissance des fonds existant sur le campus et leur mise à disposition élargie. Dans cette perspective, la bibliothèque universitaire se voit attribuer un rôle de coordination lié à son propre projet de réinformatisation.

En effet, alors que les B.U.F.R. disposent encore de fichiers papier, la bibliothèque est déjà équipée d'un OPAC. Acquis en 1989, ce catalogue informatisé se présente sous une forme vidéotex, et permet de faire des recherches sur la seule partie du fonds de monographies traitées postérieurement à cette date. Le logiciel n'est pas d'un maniement très ergonomique ni très convivial. La recherche n'en est que plus aléatoire pour les usagers<sup>3</sup>.

Une réflexion sur la réinformatisation est engagée dès avril 1997, lorsque les premiers contacts sont pris avec un consultant pour assister l'équipe de projet dans la conduite des diverses opérations devant aboutir au choix du nouveau système. En

---

<sup>3</sup> Voir le mémoire réalisé pendant ce stage.

parallèle, est formé un comité de pilotage composé de diverses personnalités de l'université (professeurs, membres de l'équipe dirigeante, informaticiens), un représentant de la DISTNB et le directeur de la B.U. En octobre 1997 sont constitués deux groupes techniques chargés d'analyser avec précision le circuit du document (et en particulier la gestion des acquisitions), et le circuit du lecteur<sup>4</sup>.

Les réunions qui se sont déroulées courant octobre et novembre ont permis de confronter les différents points de vue concernant l'organisation actuelle du travail à la B.U. et de suggérer des améliorations à apporter dans les deux domaines précités pour un meilleur service à l'utilisateur. Leur intérêt a été double pour un observateur extérieur : d'une part a été brossé un tableau de l'organisation interne de la B.U. en faisant ressortir ses dysfonctionnements<sup>5</sup> (1), d'autre part sont clairement apparues les difficultés de faire un choix suffisamment souple pour s'intégrer au nouveau réseau universitaire en préparation (2). A partir de ces constatations peuvent être mises en relief les difficultés et les incertitudes de la traduction de la notion de réseau, sur les plans interne et externe.

### **1) Un réseau de traitement du document : vers un décloisonnement de l'organisation de la B.U. ?**

En effet, bien qu'il s'agisse de l'informatisation du S.C.D., et que les B.U.F.R. soient associées à cette opération, les sujets abordés en réunion ne concernaient que la B.U. Par ailleurs, si, de façon un peu illusoire compte tenu du peu d'intérêt de ces catégories pour la question, les opinions des étudiants et des professeurs a été sollicitée, les responsables de B.U.F.R. n'ont pas participé à ces réunions. Certes, ils ne sont pas professionnels de la documentation, mais peut-être auraient-ils pu émettre des suggestions inspirées par la réflexion et la pratique. Un questionnaire a été élaboré pour les étudiants mais transmis de façon trop aléatoire pour donner de réels résultats. Les

<sup>4</sup> Voir le calendrier de la réinformatisation en annexe n° 2.

<sup>5</sup> Ce sujet a été plus particulièrement traité par l'équipe « Circuit du document ».

Pour information, l'équipe « circuit du lecteur » a abordé les questions du réaménagement des salles, de l'ergonomie des terminaux et de la modulation des sources documentaires qui y seront disponibles, ainsi que de la différenciation des durées de prêt selon le statut de l'utilisateur (professeur / chercheur / étudiant) ou du document (manuel / autres).

moniteurs-étudiants n'ont pas été davantage consultés. Des professeurs invités à une réunion ayant pour objet de mieux connaître leurs aspirations sont venus au nombre de trois et ont tenu un discours où perçaient parfois les signes de leur méconnaissance des services de la B.U. Ainsi, la réflexion des personnels de la B.U. sur la réinformatisation est-elle une affaire interne.

De plus, menée sur un temps relativement court (octobre - décembre)<sup>6</sup>, elle n'a pas été alimentée d'expériences extérieures comparables. La réinformatisation de la bibliothèque reste donc sur ce plan également un sujet local.

L'organisation actuelle de la bibliothèque suggère un modèle cloisonné, auquel l'équipe de direction s'efforce d'instiller une certaine souplesse<sup>7</sup>.

La cellule de base de fonctionnement de l'établissement est le secteur d'acquisition. Les responsables de secteur se chargent des acquisitions dans une discipline particulière. Ils sont assistés de bibliothécaires adjoints et magasiniers, chargés de cataloguer et d'équiper les ouvrages reçus. Ce type de fonctionnement fait régulièrement la preuve de sa rigidité alors que les secteurs sont de taille inégale et ne nécessitent pas tous la même quantité de travail. Ainsi, certains secteurs sont rangés le matin avec rapidité, alors que d'autres prennent davantage de temps à remettre dans l'ordre. Cependant, les magasiniers restent affectés à leur secteur au lieu d'aider leurs collègues. La même remarque peut être faite au sujet du temps de catalogage. Autre exemple, sur un plan différent, cette rigidité est également visible lors de la passation de commandes d'ouvrages traitant de disciplines diverses : sur quel budget son paiement doit-il être prélevé ?

Ces questions ne débouchent cependant pas sur une remise en question directe de l'organisation par secteurs. L'objectif de la direction est de procéder à un rééquilibrage graduel des responsabilités au profit des fonctions transversales dont ont la charge les conservateurs et certains bibliothécaires ou bibliothécaires adjoints. Ces fonctions

---

<sup>6</sup> Les équipes comprennent environ une quinzaine de personnes. Les réunions se tiennent en général le lundi matin, lorsque la B.U. est fermée. Elles ont été plus éparses pendant les premières semaines de novembre en raison des congés. Lorsqu'elles ont lieu avant l'ouverture au public les autres jours de la semaine, elles ne peuvent durer qu'une heure, ce qui est peu pour obtenir des résultats.

<sup>7</sup> Voir l'organigramme officiel en annexe n° 3. Il est complémentaire de l'organisation présentée dans les pages qui suivent.



transversales peuvent être permanentes ou temporaires (telle la réinformatisation), mais donnent à leur titulaire un poids légitime car fondé sur un surcroît d'intervention (donc de travail) dans le fonctionnement général de l'établissement. C'est pourquoi les réunions de conservateurs, présentées comme telles et essentiellement justifiées par le statut, sont exceptionnelles. Leur sont préférées les réunions mensuelles de chefs de services, constituées des responsables de projets spécifiques, donc élargies aux non conservateurs. Cependant, en raison du nombre de ses participants, cette instance ne peut se présenter un organe de décision. Elle est davantage une grande réunion d'information lors de laquelle le point est fait sur les différentes questions en cours de traitement.

Aussi en comité plus restreint sont convoqués les chefs de sections. L'institution de chefs de sections à Paris X est largement factice, et établit un degré hiérarchique qui ne peut se justifier par la délocalisation d'une partie de la bibliothèque sur des sites extérieurs comme cela est pratiqué pour les nouvelles universités. Ils ont en fait été créés par un ancien directeur de la bibliothèque pour obtenir des postes supplémentaires, mais sont largement restés des coquilles vides sur le plan fonctionnel (pas sur le plan financier). Au nombre de trois, ils correspondent aussi à la responsabilité de l'aménagement d'une ou deux salles et recouvrent les ensembles de disciplines suivantes : droit/économie, sciences humaines, langues et littératures. Le souhait de la direction est de voir se développer cet échelon pour faire mieux coïncider les émoluments reçus avec le contenu des fonctions exercées. En d'autres termes, il est question de confier aux chefs de section la supervision des acquisitions dans leur section. Cette tentative particulière d'instillation d'organisation fonctionnelle se heurte à des réticences qui mettent en relief la difficile légitimation de ces degrés hiérarchiques qui ne sont pas fondés sur l'ancienneté mais sur des valeurs plus subjectives (le sens des relations humaines).

Dans la perspective de la réinformatisation, les conclusions adoptées au terme des discussions relatives au circuit du document vont également dans le sens d'une plus grande souplesse d'organisation pour les catégories B et C. L'objectif défini est la mise en rayon d'un document dans un délai de trois semaines maximum après réception.

Pour les acquéreurs est préconisée la clarification des commandes pour une meilleure coordination, en distinguant les intentions de commande des commandes réellement passées, et en ayant une possibilité d'accès au fichier acquisitions de Nanterre, et au fichier de chaque acquéreur. Ces fonctionnalités permettraient la constitution d'un fichier réservoir fort utile dans le cas de commande d'ouvrages interdisciplinaires.

Deux types de mesures visant à la rationalisation du circuit après réception du document sont proposées. En premier lieu, il s'agit de décloisonner le travail en secteurs, en prenant comme unité de traitement élargie la section, afin de mieux ajuster les moyens en personnel à la charge de travail. Ainsi, pour parvenir à fluidifier le catalogage sans trop de bouleversement des structures actuelles, « il est [...] proposé qu'à chaque catalogueur soit attribué un secteur annexe en cas d'afflux trop importants dans cette discipline. Ce secteur de soutien se rapprocherait en matière de discipline du secteur propre »<sup>8</sup>. Ce secteur annexe « correspondrait en fait à un regroupement cohérent de disciplines avec une dominante au sein d'un secteur plus large »<sup>9</sup>. Par ailleurs les tâches d'équipement des documents ne seraient plus spécialisées. La réalisation de ces propositions nécessite toutefois l'établissement d'une harmonisation des procédures entre les sections. En second lieu, pour marquer cette volonté de restructurer le circuit du document en l'accéléralant a été évoquée l'idée de créer des « plateaux » de travail, rassemblant dans de larges bureaux les catalogueurs de disciplines proches pour permettre une meilleure transmission des documents à traiter.

La réinformatisation offre ainsi l'occasion de mettre en place une structure qui semble *a priori* plus efficace pour le traitement des documents, ceci pour le plus grand bénéfice du lecteur et pour une répartition plus égale des charges de travail. L'organisation par sections subsiste encore pour les acquisitions. Elle peut se justifier par une certaine spécialisation des conservateurs et bibliothécaires dans le domaine dans lequel ils doivent procéder à l'enrichissement du fonds. La stabilité des personnels chargés des acquisitions est un élément fondamental qui pallie une éventuelle non-spécialité originelle dans la discipline dont ils ont la responsabilité.

---

<sup>8</sup> Compte-rendu de la réunion du sous-groupe de travail sur la gestion du catalogage et de l'équipement, 2 novembre 1997.

<sup>9</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe de travail « circuit du document » du 13 novembre 1997.

Cependant, le maintien d'une gestion individuelle des acquisitions ne saurait à terme être considéré comme un privilège de statut si les nominations de responsables sont davantage liées à la spécificité de leur propre cursus universitaire.

La réinformatisation est donc susceptible d'avoir des incidences sur l'organisation du travail telle qu'elle est pratiquée à Paris X. Cependant, ces transformations voulues ne représentent que la première étape d'un processus engagé avec la décision de renouveler le système informatique et prolongé par l'adoption du Système Universitaire (S.U.). Cette seconde phase suscite en vérité bien des interrogations, l'architecture technique du S.U. n'étant pas encore complètement définie. Dès lors, comment insérer des changements locaux dans un environnement aux paramètres incertains ?

## **2) L'intégration future dans un réseau universitaire : les incertitudes du Système Universitaire**

En 1992 la sous-direction des bibliothèques au ministère chargé de l'Enseignement supérieur lance un projet de création d'un système informatique des bibliothèques universitaires françaises destiné à remplacer les applications actuelles - CCN-PS, Pancatalogue, P.E.B., Téléthèses, et à s'insérer dans un réseau européen. Ce système doit reposer sur trois fonctionnalités de base : un catalogue collectif alimenté par un catalogage partagé, un service de commande de documents, et un répertoire des centres de ressources participant au réseau permettant de localiser les documents et de connaître leurs modalités d'accès<sup>10</sup>.

Penser toutes les dimensions de la réorganisation interne du travail ainsi que la configuration du futur OPAC nécessiterait la prise en compte des fonctionnalités proposées par le S.U. Or leurs spécifications techniques ne sont pas encore précisément fixées, ce qui rend délicat le choix d'un système local. L'architecture technique de celui-ci doit être suffisamment souple pour permettre l'adoption du nouveau système sans trop de heurts.

---

<sup>10</sup> Voir le rapide descriptif du S.U. proposé par l'ABES sur son site Internet : <http://www.abes.fr>

Cependant, la réflexion sur le contenu du nouvel OPAC se ressent de ces incertitudes. Avec le souci d'offrir des outils de recherche simples à l'utilisateur, il a ainsi été décidé de réaliser une distinction entre les ressources locales et les ressources extérieures à Paris X. Mais cet OPAC ne risque-t-il pas de comporter des fonctionnalités redondantes par rapport au S.U. ? Par exemple, dans le cas d'un S.U. aux principes d'interrogation réellement conviviaux<sup>11</sup>, ne serait-il pas plus intéressant de l'utiliser comme OPAC local, en considérant que les lecteurs sauront repérer une localisation clairement indiquée, et en le complétant éventuellement de base de données annexes construites pour offrir une mise en valeur complémentaire du fonds documentaire ?<sup>12</sup> Ce type de questions n'a pas de réponse actuellement, en raison du manque d'informations disponibles sur la structure de la zone des données locales du S.U.

Ce parallélisme entre l'implémentation du nouvel OPAC et celle du S.U. concerne également la phase de test (1998/1999). Une telle situation peut être déplorée, parce qu'elle rend les choix difficiles. Cependant, la nécessité de procéder rapidement à un renouvellement du système informatique de la bibliothèque (et l'informatisation du S.C.D.) apparaissait de plus en plus claire, l'OPAC actuel accusant un réel manque de fiabilité dommageable pour la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Au-delà de ces constatations, il reste que l'insertion de Paris X dans un réseau d'une envergure supérieure à SIBIL met la bibliothèque en mesure de participer activement à des développements futurs déjà contenus en germe dans le projet de S.U., telle la fourniture de documents électroniques, sur un plan local puis européen. La décision de confier la création du S.U. à la société PICA est de ce point de vue significative. En effet, cette société participe activement à des projets européens

---

<sup>11</sup> Il est dit dans la note de présentation de l'ABES que « Dans chaque site, plusieurs profils d'interrogation pourront [...] être paramétrés, pour tenir compte du niveau des différents utilisateurs, lesquels bénéficieront de l'assistance du système à toutes les étapes de la session. Quant aux professionnels, ils pourront utiliser des clés de recherche spécifiques, adaptées en particulier aux activités de catalogage. »

Philippe VAISSE, « La consultation du catalogue », dans *Arabesque*, <http://www.abes.fr/bodysu.htm>, p. 3.

<sup>12</sup> Je songe ici à l'exemple actuel de la bibliothèque interuniversitaire de médecine, qui utilise SIBIL en OPAC, et propose pour les périodiques une base de donnée spécifique offrant des fonctionnalités particulières (telle la possibilité de saisir les initiales des noms des revues).

concernant le document électronique (WebDoc, Edilibe 2, Edil, Elite). De plus, outre un service de commande de documents géré grâce au répertoire des ressources locales, le S.U. offrira une possibilité d'interrogation de la base de documents numérisés WebDoc, « en fonction des accords passés. »<sup>13</sup> Il est prévu de configurer le S.U. de façon à permettre le développement de ce nouveau mode d'échange de documents. Cette évolution est précisément envisagée à terme par la bibliothèque de Paris X, et évoquée dans le Contrat quadriennal 1997 / 2000<sup>14</sup>.

Ainsi, l'organisation interne de la bibliothèque est susceptible dans un futur proche de connaître des modifications étroitement liées à l'introduction du principe de travail en réseau tant sur un plan intérieur qu'extérieur. A l'échelle de l'établissement, la réinformatisation offre l'occasion d'instiller une certaine souplesse à des structures dont le caractère sclérosé apparaît en regard des exigences d'efficacité du service, par la promotion d'une coopération intersectorielle (à l'intérieur) ou la poursuite (et le développement) d'une collaboration interuniversitaire (à l'extérieur).

En revanche, dans le cadre de l'université, la notion de réseau prend un sens dicté par l'ampleur des partenariats potentiels à mettre en œuvre. Deux exemples en témoignent, sur les plans local et national.

---

<sup>13</sup> Florence ROBERT et Maggy PÉZERIL, « Un système, un réseau », dans *Arabesque* (adresse citée).

Philippe VAISSE, *loc. cit.*

<sup>14</sup> Service Commun de la Documentation, *Contrat quadriennal 1997/2000*, point 2.

## **DEUXIÈME PARTIE :**

### **LE CHOIX D'UNE PÉDAGOGIE EN RÉSEAU :**

#### **LES ATOUTS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Du point de vue de l'université, une politique de croissance de l'offre documentaire appuyée sur un choix de supports diversifiés répond à deux objectifs : le souci de mettre à la disposition des étudiants du campus des moyens modernes d'apprentissage qui les familiariseront avec des techniques en développement, et la volonté de se positionner en avant-garde de l'utilisation des nouvelles technologies pour traduire une vision dynamique de l'offre pédagogique. Cette perception évolutive de la transmission des savoirs se fonde sur l'exploitation de la notion de réseau. Dans ce contexte, la bibliothèque présente des atouts certains. Deux de ses services s'insèrent dans un dispositif de mise en commun des ressources selon des modalités différentes, mais pour aboutir à la mise en œuvre d'une pédagogie renouvelée : la vidéothèque (1) et la sonothèque (2).

#### **1) La vidéothèque : un élément central du dispositif pédagogique multimedia du campus**

La création de la vidéothèque, à la rentrée 1994/1995, procède de la volonté commune de la bibliothèque et de l'université d'offrir aux étudiants un espace de consultation de documents audiovisuels. Cette décision est liée à l'existence de filières dont les enseignements font une large utilisation de ce type de source : arts du spectacle et cinéma, cinéma anthropologique, conceptions et réalisations audiovisuelles, information et communication, ce qui représente au total environ cinq cents étudiants. Mais en réalité, le public potentiel est beaucoup plus important. En effet, des U.V. d'audiovisuel ou des cours pour lesquels la consultation de vidéos représente une

approche complémentaire fructueuse sont souvent intégrés dans les filières de sciences humaines : ethnologie, sociologie, géographie, histoire, histoire de l'art, langues et littératures (un total estimé d'environ mille cinq cents étudiants). D'autre part, la diversité du fonds tant en documentaires qu'en fictions favorise aussi des consultations motivées par le goût personnel et non plus par les obligations d'étude. Cela signifie que les trente cinq mille inscrits à l'université peuvent être intéressés par ce service.

Le fonds comprend actuellement huit cents cinquante documents, dont deux cents disques compacts d'ethnomusicologie<sup>15</sup> et six cent cinquante vidéocassettes. Les acquisitions sont réalisées en fonction des programmes étudiés transmis par les U.F.R. Ce fonds est difficile à mettre en valeur en raison de la saturation des locaux de la bibliothèque. Ainsi est-il réuni dans un espace cloisonné de la salle des catalogues. Son extension est tributaire du déménagement futur de l'institut de formation Mediadix, qui libérerait 200 m<sup>2</sup> et permettrait d'installer un plus grand nombre de postes de consultation (actuellement il y en a trois postes de visionnement dont un pour les vidéodisques). Cependant, pour tendre vers un rapprochement des supports documentaires de différente nature dans une même discipline, la responsable envisage une éventuelle implantation de nouveaux postes de consultation au premier étage, dans le couloir qui relie les salles de sciences humaines et langues / littératures et est actuellement encombré par un exemplaire incomplet du fichier papier<sup>16</sup>. En effet, le fonds de vidéos documentaires concerne essentiellement l'art, les lettres, l'écologie, les sciences, l'histoire, les faits de société, les sports.

La vidéothèque est un outil pédagogique et culturel très apprécié par les étudiants. D'une centaine en 1994/1995, ils ont été quatre fois plus nombreux à prendre rendez-vous pour visionner une cassette en 1995/1996. Ce succès ne se dément pas en 1996/1997 : en quatre mois seulement, (d'octobre 1996 à janvier 1997), les quatre cents consultations de l'année précédente ont été atteintes. Les publics ciblés sont les

---

<sup>15</sup> L'université de Paris X abrite le plus grand laboratoire d'ethnomusicologie de France. Des musiques arabes, africaines et indiennes collectées par le musée de l'Homme sont disponibles sur ces disques.

<sup>16</sup> Le matériel serait surveillé et mis en fonctionnement depuis le bureau de renseignements situé dans ce même couloir.

principaux bénéficiaires de ce service. Les étudiants de l'U.F.R. de LLPHI<sup>17</sup> qui comprend les filières arts du spectacle, information et communication, et communication audiovisuelle, sont les plus gros consommateurs de vidéos. Suivent les inscrits en Sciences Sociales et Administration, et ceux de l'U.F.R. d'études anglo-américaines. Un tri des statistiques par cycle, toutes disciplines confondues, fait apparaître le succès des vidéos de fiction, qui sont les plus demandées par tous les cycles. Ainsi, la bibliothèque, qui s'affirme d'abord comme un lieu d'études, donne grâce au développement de la vidéothèque une visibilité à sa fonction de contribution à l'épanouissement de l'individu. De façon plus marquée, elle n'apparaît plus seulement comme l'endroit où il faut se rendre par obligation pour consulter des livres et préparer des exposés mais également comme un lieu où est proposée une offre de divertissement. Certes, l'importante superficie de la bibliothèque qui permet de présenter en libre accès de larges extraits de ses riches collections, et la pluridisciplinarité de celles-ci, offrent la possibilité de satisfaire la curiosité individuelle sur des sujets d'une grande variété. Mais à une époque où l'écran fascine, où l'image s'est imposée par sa puissance d'évocation, et pour des étudiants qui ne possèdent pas tous une culture du livre très solide, la mise à disposition de cassettes vidéos peut contribuer à une image moins traditionnelle, et par conséquent moins sévère et plus attirante de la bibliothèque.

Ainsi, pour faire face à une fréquentation croissante liée aux choix individuels et aux besoins éducatifs présents et futurs, une expansion de ce service est l'une des priorités des années à venir. En premier lieu, les objectifs de développement à terme sont définis sur le plan quantitatif (augmentation du nombre de postes de consultation et accroissement du fonds). En second lieu, ils établissent le rôle logistique déterminant que la vidéothèque est appelée à jouer dans l'étoffement du pôle d'études audiovisuelles à Paris X. En effet, l'inscription d'une extension de la vidéothèque dans le volet documentaire du projet de Contrat quadriennal coïncide avec une volonté de développer des filières dont l'enseignement repose sur l'étude de l'image, qui se traduit par un projet de création d'une licence et d'une maîtrise de cinéma. Dans cette

---

<sup>17</sup> Lettres / langues / philosophie.



perspective, le budget d'acquisition, qui se monte à 60 000 F en 1996, devrait doubler en 1997, puis enregistrer une progression budgétaire de 10 % par an.

L'université entend ainsi contribuer à un enrichissement qui pourrait aboutir à un renouvellement de la méthodologie pédagogique en vigueur en y introduisant le recours aux nouvelles technologies, et en visant à favoriser leur utilisation accrue.

Les ressources de la bibliothèque sont ainsi incluses dans un projet de rationalisation globale des moyens audiovisuels de Paris X, et de mise en valeur de ses productions. Celui-ci doit prendre la forme d'une coopération entre les différentes unités de l'université concernées par la production<sup>18</sup> et la mise à disposition de ces documents afin d'offrir aux enseignants un cadre matériel et scientifique leur permettant d'exploiter de façon optimale ces sources audiovisuelles. Dans cette optique, est envisagée la création de deux structures. Un Service commun des productions audiovisuelles aura pour tâche de définir une politique commune, veiller au respect des droits de l'audiovisuel sur l'ensemble du campus, et collecter les documents qui seront déposés à la bibliothèque. Un Centre logistique centralisera les moyens techniques et gèrera leur utilisation. Sur le plan matériel, un bâtiment de l'université sera dédié à l'audiovisuel, et en conséquence pourvu d'équipements techniques. Dans cet environnement seront dispensés les cours nécessitant le visionnement de documents audiovisuels.

Mais dans l'immédiat l'accroissement des pôles de consultation pour permettre le travail individuel ou en petits groupes est une priorité. Le schéma de développement de la vidéothèque sur les quatre années à venir est en conformité avec la réalisation de cet objectif. Pour en faire le centre de consultation le plus important sur le campus, trois directions d'action ont été retenues : un accroissement des collections (jusqu'à trois mille documents en l'an 2000), une augmentation de la capacité d'accueil (jusqu'à dix postes à l'issue du contrat), une rationalisation de la communication des documents (réorganisation de leur stockage et mise en réseau des postes).

---

<sup>18</sup> Par exemple, la vidéothèque a récemment acquis une série de cinquante vidéocassettes co-réalisée par Paris X et l'I.N.A. intitulée *Voir et savoir ; images du temps présent à la télévision 1949-1964*. Cette collection aborde trois thèmes : l'histoire et la politique de la France (1949-1959), la transformation des paysages et des modes de vie (1954-1964), et les genres et formes à la télévision (1949-1964).

Ce plan de constitution d'un réseau visant à une exploitation scientifique optimale de l'outil audiovisuel offre ainsi de multiples possibilités d'application à Paris X : enrichissement des méthodes de recherche (donc de sa qualité) par la diversification des sources utilisées, mise en valeur et développement de la recherche scientifique menée à l'université dans le domaine audiovisuel.

L'insertion de la bibliothèque dans la réalisation de ce projet devrait lui permettre d'opérer un accroissement qualitatif de ses ressources documentaires, qu'elles soient perçues comme telles ou comme une offre de divertissement, allant de pair avec l'extension d'un équipement de haute technicité. Ces évolutions ne peuvent être que positives pour la bibliothèque, même s'il est impossible d'en prévoir toutes les conséquences dès aujourd'hui. *A priori*, en termes d'image de l'établissement et de croissance de la fréquentation du service audiovisuel (encouragée par la mise en application même de ces projets) les gains semblent relativement assurés.

Ainsi, cet exemple de projet de constitution de réseau ayant pour finalité une meilleure mise en valeur des ressources documentaires détenues par la bibliothèque, nécessite une coopération étroite des différentes parties concernées, mais laisse entrevoir des retombées positives.

Mais ce type de développement alliant réseau et technique peut se décliner sous une forme plus ambitieuse encore. Alors que la vidéothèque doit *a priori* conserver une dimension locale, le projet de sonothèque s'insère dans un plan de création d'un service national renouvelé de diffusion du savoir, dans une large mesure piloté par Paris X. Ce service en passe de connaître très prochainement des débuts de réalisation concrète est le fruit d'une coopération féconde entre l'université et la bibliothèque.

## **2) La sonothèque : de la valorisation locale du télé-enseignement à l'alimentation d'un réseau national**

Alors qu'il est question d'associer progressivement la bibliothèque aux réflexions pédagogiques en cours en lui confiant la mise en place d'un cours de méthodologie

documentaire<sup>19</sup>, sa vocation éducative complémentaire des enseignements dispensés à l'université est d'ores et déjà affirmée par l'existence d'une sonothèque.

En effet, Paris X est l'un des vingt-deux centres de télé-enseignement universitaire (C.T.U.) de France. Depuis 1967, le laboratoire technique du C.T.U. assure l'enregistrement de bandes magnétiques contenant des compléments de cours professés à Paris X et diffusés sur Radio France. Environ un an après leur programmation, il confie à la bibliothèque une version analogique de ces bandes pour archivage. Ainsi la bibliothèque conserve-t-elle aujourd'hui un fonds d'environ huit cents cassettes audio (environ mille deux cents à mille trois cents titres), couvrant les lettres, les langues étrangères, et les sciences humaines.

L'originalité de ce service réside dans la multiplicité des formes de valorisation de ce fonds, qui ne se limite pas à une exploitation locale, mais ambitionne avec l'aide des nouvelles technologies une diffusion nationale.

Depuis l'année universitaire 1985-1986, les étudiants de Paris X bénéficient du prêt de ces cassettes mises en libre accès, mais le succès de cette initiative en a rapidement fait apparaître les limites. Paradoxalement, la sonothèque fait l'objet d'une mise en valeur quasiment nulle dans l'enceinte de la bibliothèque : aucune signalétique n'indique son emplacement, un seul exemplaire papier du catalogue est disponible au poste d'information du premier étage. Dans ces conditions, son succès s'explique par sa localisation dans la salle de prêt très fréquentée par les usagers. Toutefois, on peut estimer à environ 40 % la proportion d'étudiants de l'université qui ne peut pas utiliser ces documents sonores, en raison de l'insuffisance, voire de l'inexistence de titres disponibles dans la discipline qu'ils étudient. Ce sont principalement les étudiants de droit, mais aussi de sciences politiques, d'économie, de sport, d'administration (A.E.S., en partie) ou de sciences de l'éducation. A partir de ce constat est née l'idée de mettre au point un système de fourniture de documents entre les différents C.T.U., les fonds détenus par chacun étant complémentaires.

Pour réaliser ce projet, le principe traditionnel du prêt entre établissements par envoi postal a été rejeté au profit de l'expérimentation d'un système plus rapide fondé

---

<sup>19</sup> Voir mon mémoire d'études.

sur l'utilisation des possibilités offertes par le réseau Internet. L'expérience présente ainsi le double avantage d'être peu onéreuse<sup>20</sup> (les temps de transmission de l'information sont courts) et de permettre d'améliorer le service au lecteur-auditeur en réduisant les temps de mise à disposition des cassettes produites hors de Paris X. La constitution du réseau ainsi envisagé nécessite deux pré-requis : l'établissement d'une coopération étroite avec d'autres C.T.U. pour la réalisation d'un catalogue commun selon des normes définies, et l'élaboration d'une chaîne technique fiable assurant le fonctionnement du processus d'émission-réception du document.

Ce projet de coopération inter-établissements réunit actuellement sept sites : Besançon, Caen, Clermont-Ferrand II, Dijon, Lille II, Paris X, Rennes III. Paris X est le site le plus avancé. Le degré d'implication réelle dans le réseau varie selon les centres, et actuellement, seul Paris X présente sur le site Web de l'université un catalogue relativement fourni (sept cent trente trois titres sur les neuf cent quatre vingt cinq du catalogue commun)<sup>21</sup>. Les catalogues de Caen et de Dijon, également consultables à partir du site de Paris X, offrent un choix de soixante-quinze et soixante-sept documents respectivement. Les autres sites n'ont pas encore mis leur catalogue sur Internet. Aussi le système d'échange n'est-il pas encore totalement opérationnel, et ne pourra l'être tant que les partenaires de Paris X n'auront pas décidé de concentrer leurs efforts sur la réalisation de cette base de données<sup>22</sup> afin de mettre en valeur la richesse des ressources disponibles, même si une montée progressive en charge est envisagée. Toutefois, le développement quantitatif de la base est insuffisant et doit s'accompagner d'une diversification des matières abordées par ces cours. En effet, les centres engagés dans ce projet possèdent des fonds en sciences humaines, et la participation d'universités de droit, économie ou sciences dures fait encore défaut.

---

<sup>20</sup> Le budget de la sonothèque en 1996 atteignait 231 600 F, prix de l'équipement nécessaire à la réalisation de l'expérience. En 1997, il est simplement prévu d'assurer la maintenance du matériel (2 351 F inscrits).

Service Commun de la Documentation, *Annuaire 1997-1998*, p. VII-B.

<sup>21</sup> Il est à noter plus généralement que seuls les catalogues de la vidéothèque et de la sonothèque sont accessibles sur le site Web de Paris X. Mais ce serveur est encore en construction.

<sup>22</sup> A l'origine, les notices sont saisies sous Microsoft Access, puis basculées sur Internet.

Les modules de recherche disponibles sur le catalogue permettent de consulter soit un catalogue spécifique, soit tous les catalogues à la fois. Les notices de ce catalogue ne répondent pas à un cadre de présentation normalisé, mais contiennent les informations essentielles pour permettre une identification (avec université détentrice, cote locale, cote réseau), et proposent parfois d'écouter un extrait de la cassette qui éclaire son contenu<sup>23</sup>. Cependant, le peaufinage de ce catalogue, tant graphique que fonctionnel interviendra dans une seconde étape.

Pour l'heure, le test des outils techniques choisis pour réaliser les échanges, défini comme une priorité, est achevé. Pour obtenir un document repéré sur un site partenaire, l'utilisateur doit en premier lieu remplir un formulaire de pré-commande. Après vérification de la pertinence de la demande (la cassette n'est pas déjà emprutable à Paris X), elle est validée et envoyée au centre détenteur du document. Une attestation de commande est automatiquement délivrée à l'utilisateur, ainsi qu'à la bibliothèque émettrice de la demande, car le prêt se fait d'établissement à établissement. Le C.T.U. récepteur accuse réception de la commande auprès de la bibliothèque, et peut alors réaliser une conversion d'analogique en numérique et une compression des sons. La bibliothèque prend l'initiative du transfert numérique des données, puis opère à son tour une conversion inverse du numérique en analogique, produisant une cassette audio diffusable sur magnétophone. Après son équipement, la cassette rejoint le fonds en accès libre et peut être empruntée.

Le système retenu présente une grande souplesse qui doit permettre de le faire évoluer, de le perfectionner. Il repose sur une architecture client/serveur<sup>24</sup>, et suppose ainsi un équilibre entre l'autonomie des différents acteurs et leur coopération. A Paris X, le serveur est situé dans le laboratoire technique du C.T.U. Il comprend deux logiciels : Web pour les pages de présentation (réalisées en format HTML), et Wais pour l'interrogation de la base de données. Le client (la bibliothèque) dispose du navigateur Netscape, qui offre de multiples fonctions utilisées ici : hypertexte, messagerie, transfert de fichiers. La conversion analogique / numérique avec

---

<sup>23</sup> Voir en annexe n° 4.

<sup>24</sup> Voir en annexe n° 5 le schéma de l'architecture technique de la sonothèque.

compression est réalisée suivant la norme MPEG2, pour une meilleure qualité de restitution ultérieure des sons.

Au terme de ce processus, qui ne doit pas durer plus de quarante-huit heures, l'utilisateur dispose de son document, qu'il peut consulter en différé (à la différence des vidéogrammes), sur un support lisible par un appareil très largement diffusé, peu onéreux et existant sous forme miniaturisée pour multiplier les situations et les conditions d'écoute. Cette forme de transmission des savoirs sous forme analogique est adaptée au type d'équipement possédé *actuellement* par la très grande majorité des usagers. Cependant, les supports numériques et leur matériel de lecture, graduellement introduits dans nombre d'activités, sont appelés à se généraliser avec la baisse des coûts que leur production de masse ne manquera pas de générer. Les concepteurs du système d'échange de documents sonores prévoient d'ores et déjà des applications possibles et techniquement réalisables dans cette éventualité. Ainsi, le téléchargement direct des cours sur les ordinateurs personnels des étudiants peut être envisagé à terme sans passer par une phase de traduction du numérique en analogique, à la suite des expériences menées à l'université scientifique d'Aix-Marseille. Enfin, modernisant la conception traditionnelle du prêt entre bibliothèques grâce à l'utilisation d'une technologie de pointe, ce réseau offre un exemple qui incite à réfléchir aux modalités futures d'une transmission rapide et peu coûteuse d'informations offertes sur support papier.

La création d'un réseau de fourniture de documents sonores permet d'atteindre un *objectif à caractère local* : la satisfaction documentaire des étudiants de Paris X. Une autre forme de mise en valeur du fonds de l'« Encyclopédie sonore » plus ambitieuse destinée à voir le jour fin janvier 1998 est également en préparation : la mise au point d'un *site « cyberphonique »*.

Le lancement d'un site RadioNet<sup>25</sup> est une commande du ministère de l'Éducation nationale s'inscrivant dans un cadre précis. Ce site doit fournir la structure nécessaire à la diffusion des émissions universitaires, alors que d'une part les conventions passées

---

<sup>25</sup> Ce n'est pas une appellation officielle.



avec Radio France sont caduques, et que d'autre part les différents fonds existants (dont Radio-Sorbonne) offrent une grande richesse qu'il convient d'exploiter. Une telle expérience prépare un bouleversement potentiel des relations pédagogiques. Les cours en amphithéâtre glissent vers la virtualisation, et à terme, ce nouveau système pourrait avoir pour effet bénéfique un recentrage des conceptions pédagogiques des professeurs sur la méthode (travaux dirigés) et moins sur le contenu des enseignements.

RadioNet se présente comme une radio, avec un flux continu. Lorsqu'un auditeur se connecte, il entend ce flux, comme s'il tournait le bouton de sa radio. Une grille modifiée tous les trois jours offre quatre heures de programmes par jour (chaque émission dure une heure). Ces programmes sont choisis dans les fonds de C.T.U. Mais à la différence d'une radio, il peut également choisir un des quatre programmes pour l'écouter immédiatement, quelle que soit l'heure à laquelle il est prévu que cette émission soit initialement « cyberdiffusée ».

Ce principe de fonctionnement émane du ministère, et témoigne d'une tendance - assez naturelle - à vouloir utiliser un outil nouveau (Internet) pour reproduire des idées déjà réalisables par des instruments anciens (la radio). Cette attitude peut être considérée comme une forme de prudence ou / et comme une volonté de modernisation un peu superficielle. En effet, est-il judicieux de proposer un flux continu, sachant que ces programmes sont tout à fait spécifiques, et *a priori* ne s'écoutent pas comme un « bruit de fond » ? Il semble logique de penser que l'auditeur se connectant au milieu d'un programme qui l'intéresse souhaitera l'écouter depuis le début, immédiatement ou plus tard. De plus, le coût rapidement prohibitif d'une écoute prolongée aurait des effets dissuasifs sur l'audience. Cette observation conduit d'ailleurs à s'interroger sur les motifs d'une interdiction de copier les programmes sur disquette, qui semble étrangement contradictoire avec la volonté de diffuser gratuitement le savoir dans le monde entier. Cette possibilité est techniquement réalisable, et éviterait précisément à l'auditeur de devoir rester connecté longtemps, outre les avantages de l'enregistrement

de programmes déjà bien connus pour la radio, les disques, ou les émissions télédiffusées<sup>26</sup>.

Toutefois, l'idée même d'une transmission des savoirs par Internet apparaît extrêmement féconde, et offre des facilités à exploiter pour développer l'enseignement à distance.

---

<sup>26</sup> Cette question poserait-elle des problèmes juridiques ? Il semblent assez similaires à ceux d'une diffusion à la radio ...



## CONCLUSION

Les analyses conduites ci-dessus témoignent de la difficulté de donner à la notion de réseau une signification d'une part réelle, et d'autre part complète en en prenant en compte à la fois les dimensions interne et externe. Globalement, la remise en question des comportements individualistes à l'échelle d'un être humain ou d'un organisme est parfois difficile à réaliser.

Or à la bibliothèque, les habitudes de travail, jugées adéquates pour un contexte donné, doivent nécessairement évoluer à la suite des transformations affectant cet environnement, avec pour souci principal l'efficacité du service rendu à ce qu'il semble de plus en plus juste d'appeler des clients. Le bouleversement des moyens de communication offre des perspectives de partage des ressources accrues, et la notion de réseau s'impose graduellement. La souplesse permettant l'adaptation est une qualité d'autant plus importante que ce paysage de la communication est perpétuellement en mouvement.

Cette situation instable favorise l'émergence de réticences et de formes d'inertie liées à des tempéraments sensibles à cette incertitude qui brouille la définition des fonctions de bibliothécaire. Toutefois, le service des lecteurs exige la prise en compte de toutes les techniques susceptibles de lui procurer rapidement une information pertinente. Parmi celles-ci, le développement de coopérations judicieuses en large partie réalisées à l'aide des nouveaux moyens de communication semble une réponse adaptée à la complexification et à l'éclatement des modes d'accès à l'information.

## ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

### 1) LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE PARIS X : DONNÉES GÉNÉRALES

Bibliothèque universitaire Paris X Nanterre, Service Commun de la Documentation [Geneviève SAFAVI]. *Annuaire 1997-1998*.

BILLY (Agnès). *Le fonctionnement des services communs de la documentation : l'exemple de l'université de Paris X - Nanterre*. Mémoire d'étude ENSSIB, 1995, 74 p.

Université de Paris X Nanterre. *Projet de contrat quadriennal 1997-2000. Volet documentaire*. Dactylogr.

### 2) COMPLÉMENTS : le Système Universitaire

Site de l'ABES, <http://www.abes.fr/su>  
Consulté le 28 octobre 1997.

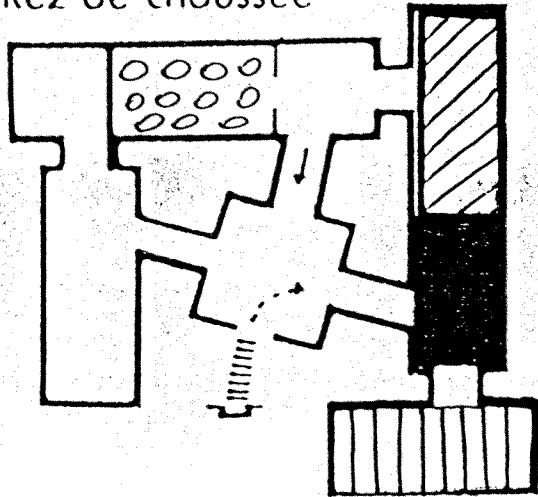
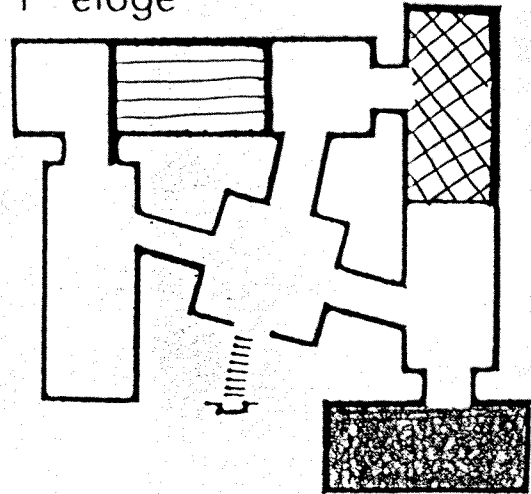
*Arabesque*, n° spécial consacré au Système Universitaire.  
<http://www.abes.fr/body-su.htm>  
Consulté le 28 octobre 1997.

## **ANNEXES**

## ANNEXE N° 1


SCHÉMA DE L'ORGANISATION  
DES SALLES DE LA BIBLIOTHÈQUE


Rez-de-chaussée


1<sup>er</sup> étage

## LÉGENDE

Rez-de-chaussée :


 Droit / Sciences politiques


 Généralités


 Périodiques

 Prêt

Premier étage :

 Sciences économiques

 Sciences humaines

 Langues et littératures

Source : Guide du lecteur.

## ANNEXE N° 2

### CALENDRIER DE LA RÉINFORMATISATION DU S.C.D.

Voir pages suivantes

**NOTE D'INFORMATION SUR LES PROCEDURES  
ET LE CALENDRIER PREVISIONNEL  
DE LA DEUXIEME PHASE  
DE L'INFORMATISATION DU S.C.D**

Des représentants de l'équipe informatique ( M.H. SEUX, F.BEYLERIAN, C. DEMEUDE, C.BARTHOUX), B. de SAINTE-MARIE et J. MALLET ont rencontré le 8 avril Monsieur Marc MAISONNEUVE, de la société TOSCA, choisie pour nous assister dans la conduite des opérations de "réinformatisation". Cette première séance nous a permis de formaliser un certain nombre de procédures et de préciser les différentes phases des opérations à entreprendre dans les mois à venir.

**D) Constitution de deux instances de travail "permanentes" :**

**- Equipe de projet :**

Elle doit être relativement restreinte (moins de dix personnes) . Le chef de projet en est l'animateur, assisté par un(e) adjointe(e). Ses membres devront constituer un groupe stable, représentatifs des différents points de vue à prendre en compte..

Sa composition a été fixée ainsi :

M.H. SEUX : chef de projet

C. DEMEUDE : adjointe au chef de projet

J.MALLET et B. de SAINTE-MARIE : équipe de direction

C. BARTHOUX : coordination avec les bibliothèques associées

F.BEYLERIAN : administrateur de site Sibil

G. SAFAVI : chargée de l'évaluation statistique.

M.VOISIN : Centre de ressources informatiques ( C.R.I), ( à confirmer).

Y. BORDARIER : Centre de ressources informatiques (C.R.I.), (à confirmer)

L'équipe de projet se réunira régulièrement tout au long des différentes phases de la réinformatisation ( au moins une fois par mois). Les relevés de conclusions de chaque réunion seront consignés et consultables par tous.

**- Comité de pilotage :**

Il aura un rôle plus politique que technique constitué essentiellement de représentants de nos autorités de tutelle, il devra valider les grandes orientations du projet.

Sa composition n'a pas été arrêtée définitivement. Des contacts vont être pris incessamment pour le constituer Il devra comporter :

- Des représentants de l'Université : Président ou Vice(s)-président(s); Agent comptable, 1 ou 2 enseignants, 1 représentant du CRI et du CIREGE, 1 représentant de la Recherche, 1 directeur d'UFR.
- 1 représentant de la DISTNB.
- Le directeur du SCD assisté du chef de projet.

## II) Procédures de travail et calendrier

- 12 mai : Assemblée générale avec Monsieur MAISONNEUVE où seront présentées et discutées les modalités de travail pour les mois à venir.
- 9 juin : Journée de formation des responsables de services.
- Elaboration par l'équipe de la "note de cadrage" de l'opération de réinformatisation. Ce document devra être validé dans la première quinzaine de juin par le comité de pilotage et présenté ensuite à l'ensemble du personnel (Assemblée générale à prévoir fin juin).
- A la rentrée : réunion de travail avec les membres des différents secteurs d'activités de la bibliothèque où toutes les catégories de personnels devront être représentées. Ces réunions devront nous permettre de préciser ce que nous attendons du futur système informatique.
- En octobre : réunion du Conseil de la documentation sur la question : présentation de la note de cadrage - discussion du calendrier et des objectifs.
- Décembre 1997 : fin de l'étude préalable.
- 1<sup>er</sup> trimestre 1998 : rédaction du cahier des charges.
- Lancement des différentes opérations du marché : (appel d'offres, ouverture des plis...) à partir d'avril 1998.
- Choix du fournisseur octobre 1998 ( au plus tard).
- Installation et mise en place du système en Décembre 1998 : cette phase devrait coïncider avec la réouverture de la bibliothèque après les travaux liés à l'amiante.

JEAN MALLET

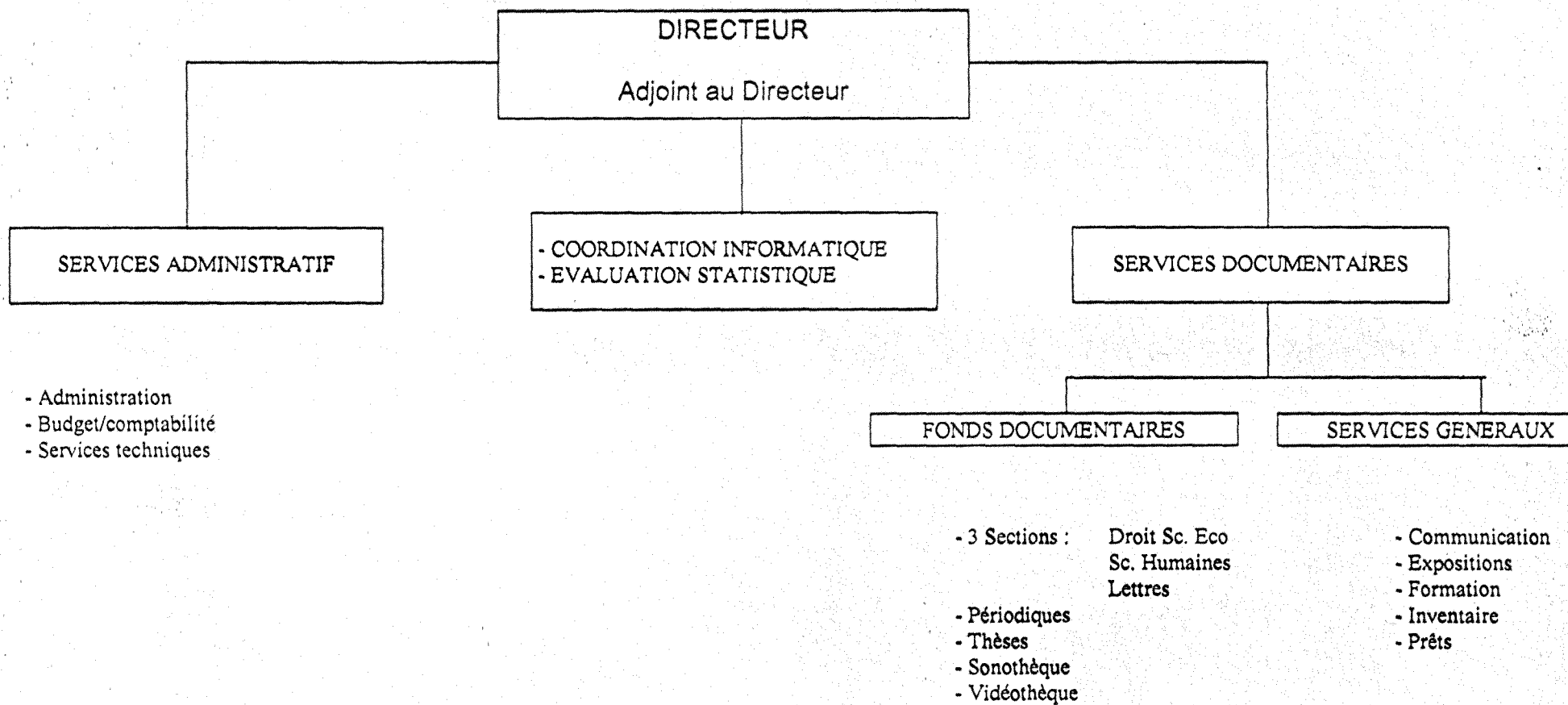
## ANNEXE N° 3

### ORGANIGRAMME DE LA BIBLIOTHÈQUE

Voir page suivante.



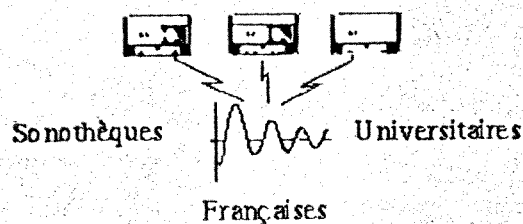
# SERVICE COMMUN DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA DOCUMENTATION PARIS X NANTERRE



## ANNEXE N° 4

## LE CATALOGUE DE LA SONOTHÈQUE SUR INTERNET

Page de présentation :



A l'heure actuelle (mi-juillet 1997), le projet est en phase de test avancée.

Ce serveur vise à la création d'une Encyclopédie Audio des Centres Universitaires de Téléenseignement et des Bibliothèques.

A terme, l'utilisateur pourra commander des enregistrements répertoriés dans la banque de données et les emprunter à la bibliothèque de son université, **quelle que soit la localisation des ressources.**

Pour l'instant, les catalogues de l'Université de Bourgogne de PARIS X Nanterre et de l'Université de Caen sont interrogeables, mais il n'est pas encore possible de passer commande de K7.

Vos remarques et suggestions à propos de ce projet sont les bienvenues.

Les deux pages suivantes présentent :

- la première page du catalogue commun de la sonothèque,
- un première page du catalogue de Caen, où certaines références donnent accès à un extrait de la cassette décrite (« Ecoute »).

## Voici le contenu actuel du catalogue commun qui comporte 985 enregistrements

Auteur	Titre	Matière	Extrait
ABECASSIS Denis	Présentation de l'analyse économique	ECONOMIE	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ABECASSIS Denis	Les modèles économiques Les fondements de l'analyse économique	ECONOMIE	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ABIRACHED Robert	Antonin Artaud	THEATRE et HISTOIRE de L'ART	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ABIRACHED Robert SEGRESTAA Jean-Noël	Une tentation radicale : Pirandello Le nouveau théâtre : Beckett, Ionesco, Genet	LETTRES	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ABIRACHED Robert BESSON Jean-Louis	Le paradoxe du comédien selon Diderot L'acteur selon Brecht	LETTRES	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ADLER	L'anthropologie politique	ETHNOLOGIE	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ALBRECHT Françoise LURDOS Michèle	Le Nigéria : roman LE Nigéria : Théâtre	ANGLAIS	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ALBRECHT Françoise	C. ACHEBE (Nigéria) 1984-1985 Ngugi Wa Thiang'a (Kenya) 1983-84	ANGLAIS	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ALBRECHT Françoise	Le Nigéria (civilisation et littérature des pays du Commonwealth)	ANGLAIS	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ALBRECHT Françoise MARTIN Marc	Mondes africains La radio dans les crises intérieures françaises (1958-1968) N° 2	ANGLAIS	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ANDRE Bernard SOUCHON Marc	Rencontre avec des enseignants étrangers de français(FLE) (2)FLE/lettres/langue étrangère/enseignement/apprentissage/autonomie/CLA/	Français Langue Etrangère	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ANDRE Bernard SOUCHON Marc	Rencontre avec des apprenants étrangers de français FLE/lettres/langue étrangère/enseignement/apprentissage/autonomie/CLA/	Français Langue Etrangère	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ANDRE Bernard SOUCHON Marc	Rencontre avec des apprenants français de langue étrangère.FLE/lettres/langue étrangère/enseignement/apprentissage/autonomie/CLA/	Français Langue Etrangère	Non
Auteur	Titre	Matière	Extrait
ANDRE Bernard SOUCHON Marc	Rencontre avec des enseignants étrangers de français(FLE) (1)FLE/lettres/langue étrangère/enseignement/apprentissage/autonomie/CLA/	Français Langue Etrangère	Non

## Voici le contenu actuel du catalogue de caen qui comporte 74 enregistrements

Auteur	Titre	Matière	Extrait
BARBERIS Pierre	Lumières, Romantisme, ModernitéRousseau, La Nouvelle Héloïse	LITTERATURE	Non
BARBERIS Pierre	Lumières, Romantisme, ModernitéRousseau, La Nouvelle Héloïse	LITTERATURE	Non
BARBERIS Pierre	Lumières, Romantisme, ModernitéRousseau, La Nouvelle Héloïse	LITTERATURE	Non
BARBERIS Pierre	Lumières, Romantisme, ModernitéRousseau, La Nouvelle Héloïse	LITTERATURE	Non
BARBERIS Pierre	Lumières, Romantisme, ModernitéRousseau, La Nouvelle Héloïse	LITTERATURE	Non
BARBERIS Pierre	Lumières, Romantisme, ModernitéRousseau, La Nouvelle Héloïse	LITTERATURE	Non
BARBERIS Pierre	Lumières, Romantisme, ModernitéRousseau, La Nouvelle Héloïse	LITTERATURE	Non
BARBERIS Pierre	Lumières, Romantisme, ModernitéRousseau, La Nouvelle Héloïse	LITTERATURE	Non
ISLER Jean	Richard WAGNER, Poète MusicienLe Crépuscule des Dieux partie 2	ALLEMAND	<u>Ecoute</u>
ISLER Jean	Richard WAGNER, Poète MusicienLe Crépuscule des Dieux partie 1	ALLEMAND	<u>Ecoute</u>
ISLER Jean	Richard WAGNER, Poète MusicienSiegfried partie 2	ALLEMAND	<u>Ecoute</u>
ISLER Jean	Richard WAGNER, Poète MusicienSiegfried partie 1	ALLEMAND	<u>Ecoute</u>
ISLER Jean	Richard WAGNER, Poète MusicienLa Walkyrie partie 2	ALLEMAND	<u>Ecoute</u>
ISLER Jean	Richard WAGNER, Poète MusicienLa Walkyrie partie 1	ALLEMAND	<u>Ecoute</u>

Enregistrements 0 - 15 [Retour](#)Enregistrements 30 - 45 [Suite](#)

# ANNEXE N° 5

## SCHEMA DE L'ARCHITECTURE TECHNIQUE DU DISPOSITIF DE TEST D'ÉCHANGE DE DOCUMENTS SONORES

### ARCHITECTURE DU DISPOSITIF DE TEST A PARIS X

